

Peut-être devons-nous construire des installations pour nous occuper nous-mêmes du produit. J'estime que l'argent investi dans le cadre de cet accord de participation va rapporter aux compagnies d'énormes profits, tandis que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne profiteront pas des mêmes concessions.

Syncrude passera sans aucun doute à l'histoire comme un incroyable marché de dupes. Mon collègue a déclaré que cela dépassait le scandale du CP. Je ne sais même pas si on peut établir une comparaison. Ce sera cent fois plus grave que le scandale du CP et nous ne pourrons pas en sortir. A mon avis, si nous faisons une exception en accordant des décharges aux compagnies en vertu de la loi sur l'administration financière, mieux vaut n'accorder aucune décharge; cet argent devrait être de l'argent canadien et il devrait défrayer toutes les opérations de cette société.

Si le moment a jamais été opportun de créer une entreprise d'État, c'est bien dans le projet Syncrude, car cela servirait l'intérêt public, et favoriserait l'exploitation rationnelle d'une forme tout à fait nouvelle de ressource énergétique pour les Canadiens. Plus encore, cela favoriserait l'honnêteté du gouvernement, et l'empêcherait d'avoir recours à des exceptions contenues dans cette loi, la loi sur l'administration financière, ou une loi d'intérêt privé.

Si le gouvernement admet une exception dans ce cas-ci, il subira selon moi d'énormes pressions pour accorder ce genre d'exemption à toutes les sociétés. A mon avis, ce n'est pas là une mesure fiscale juste ni raisonnable, et nous ne devrions pas forcer le gouvernement à l'adopter.

J'aimerais déclarer qu'il est 10 heures et poursuivre mes observations une autre fois.

M. Young: J'invoque le Règlement, madame le président. Puisque nous en arrivons à ce point, j'aimerais proposer aux termes de l'article...

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à examiner de nouveau le bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre qui est...

Une voix: Lequel?

M. Baker (Grenville-Carleton): L'identité du leader de ce côté-ci de la Chambre ne fait pas de doute. De toute façon, étant donné l'esprit de camaraderie qui a régné à la Chambre ce soir, puis-je demander quels travaux sont prévus pour demain?

L'ajournement

● (2200)

M. Sharp: J'avais espéré pouvoir dire qu'on aborderait ensuite la loi sur l'habitation, car les Canadiens sont très impatients d'en profiter.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Sharp: Dans les circonstances, nous continuerons à étudier le bill fiscal en comité plénier, et je compte sur la collaboration de la Chambre pour qu'il soit adopté aussi rapidement que possible afin de pouvoir passer au bill sur le logement qui sera le prochain article à l'ordre du jour.

M. Baker (Grenville-Carleton): Permettez-moi de dire que l'opposition ne rivalisera pas avec les partisans du gouvernement ce soir pour ce qui est de hâter la marche des travaux.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ils vont se rendre compte qu'on ne me fait pas facilement asseoir.

Une voix: Ou taire!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous avons l'intention de collaborer avec le gouvernement, mais nous avons été témoins d'un spectacle qui était un simulacre de Parlement.

Des voix: Oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il ne convient pas que le leader du gouvernement à la Chambre demande la collaboration de l'opposition, qu'il a toujours eue, alors qu'il ne peut contrôler ses propres partisans.

Des voix: Il est 10 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PORTS—LA COMMISSION DE HAMILTON—LE PROCÈS ET L'IMPLICATION POSSIBLE DE MINISTRES OU DE DÉPUTÉS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame l'Orateur, lorsque j'ai posé ma question aujourd'hui au solliciteur général (M. Allmand) au sujet d'une transcription livrée lors d'une enquête préliminaire concernant la Commission du port de Hamilton, sa réponse m'a déçu, car j'ai eu le sentiment qu'elle était vague sans raison. Je comprends que le rôle du solliciteur général ne soit pas toujours facile. D'une part, il doit donner des directives à la Gendarmerie royale du Canada et d'autre part, il ne doit pas intervenir de façon purement politique.